

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 15 JANVIER, 1925

I. G. BOUCHER, rédacteur

L'INDUSTRIE de la PATE de BOIS Au Nouveau-Brunswick

NOTRE SITUATION FORESTIERE — DUREE DES APPROVISIONNEMENTS

Les chiffres et les déclarations recueillis au cours de l'enquête de la Commission indiquent clairement que les industries forestières du Nouveau-Brunswick ont à faire face à une situation très grave. Autrefois la province possédait une excellente provision d'essences conifères; mais, par suite d'une utilisation considérable, pendant plusieurs générations, et des pertes occasionnées par les incendies et les insectes, la diminution du bois mou a été telle que la situation est des plus graves. Au point de vue géographique, la province est très bien située pour faire concurrence avec son bois sur les marchés étrangers, aussi bien sur ce continent qu'en Europe; et les conditions de croissance sont des plus favorables. Si cette province veut maintenir à position sur les marchés étrangers, il faut que le bois soit de qualité supérieure. Avec la diminution constante de la dimension des billes—et conséquemment du bois de meilleure qualité—constatée au cours de la dernière décennie, la province ne peut pas espérer être en mesure de faire concurrence aux produits de qualité supérieure de la côte du Pacifique, qui lui font déjà une concurrence sérieuse.

Il est également évident que, sans un accroissement réel dans la quantité des essences, la production du bois de construction et de la pâte de bois ne peut pas être maintenue sur l'échelle actuelle, et un rajustement économique de la consommation de ces deux industries s'impose.

Vu l'incertitude qui entoure le développement de nouvelles sources d'énergie, il est assez difficile de se prononcer sur l'avenir de cette industrie. Les derniers chiffres obtenus concernant la capacité maximum de rendement des fabriques en opération sont ceux de 1922, alors que le total pour toutes les sortes de pâtes de bois était de 110,000 tonnes. Au cours de cette année le rendement total en pâtes de bois de toutes les catégories a été de 104,822 tonnes, soit 95 pour 100 de la capacité totale. Pour obtenir ce résultat on a utilisé 204,020 cordes de bois. Si la capacité de production des fabriques restait stationnaires, la consommation maximum de bois ne dépasserait probablement pas 215,000 cordes. Cependant à mesure qu'on améliore les fabriques, il y a augmentation dans la capacité de production. Si la quantité d'énergie disponible est accrue, il est certain que la production de pâte mécanique sera augmentée, et c'est bien là la nécessité la plus pressante pour le moment. Tandis que dans toutes les autres provinces du Dominion productrices de pâtes de bois, la capacité de production de pâte mécanique est plus considérable que celle de la pâte chimique, au Nouveau-Brunswick c'est tout le contraire, de fait dans cette province la capacité de production de pâte chimique est 12 ou 13 fois plus considérable qu'autre, et le rendement en pâte chimique est 14 fois plus considérable que le rendement en pâte mécanique. C'est l'insuffisance de la province d'énergie actuellement qui empêche une production plus considérable de pâte mécanique, et ainsi retarde cette industrie et l'empêche d'atteindre son plein développement—c'est-à-dire la fabrication du papier et autres produits de fibres de bois. Bien qu'il semble de la plus grande importance d'augmenter la production de la pâte mécanique pour développer et stabiliser cette industrie, il est certain que la province ne peut pas facilement supporter une plus grande fabrication de pâte chimique à moins que des procédés pour l'utilisation des bois durs ne soient développés. D'après le procédé chimique il faut environ deux cordes de bois pour produire une tonne de fibre, tandis que pour la pâte mécanique, soit la corde suffit. Si on tient compte de la rareté de la matière première, il est évident qu'il faut diriger tous les efforts vers une augmentation de la production de la pâte mécanique.

Si les plans de la Commission d'Énergie Électrique au Nouveau-Brunswick, qui comprend un immense projet de développement et de transmission, sont exécutés il y a tout lieu d'espérer que la production de pâte mécanique sera considérablement augmentée, et qu'on atteindra le plein développement de cette industrie, soit la fabrication du papier et des autres produits de fibres de bois. De cette manière, une plus grande proportion du bois de cette province serait employée à alimenter les industries domestiques qu'on n'en emploie dans les circonstances présentes. Cependant, il ne faut pas oublier que la quantité d'épingle disponible ne permettra pas une plus grande expansion de l'industrie de la pâte de bois et du papier sans une diminution correspondante de la production du bois de construction. Il est absolument impossible de maintenir la production moyenne annuelle de 350 millions de pieds d'épingle de sciage, et en même temps de développer davantage l'industrie de la pâte de bois.

Quand aux exportations de bois à pâte, quoi qu'il n'y ait pas eu d'augmentation alarmante, il est également douteux qu'il y ait une diminution dans les circonstances présentes. Le bois coupé dans les forêts possédées par des particuliers est exporté librement, et celui qui provient des terres de la Couronne concédées ou non ne l'est pas parce que les permis ou les conditions de vente stipulent que ce bois doit être manufacturé sur les lieux.

La provision actuelle d'épingle et de sapin baumier d'environ 26.6 millions de cordes. Laissant de côté, pour le moment, l'accroissement annuel, et aussi les effets neutralisants des pertes occasionnées par les incendies, les insectes et la pourriture, il semble que la quantité disponible sera "complètement épuisée" dans 24 ans. Cependant, il faut ici supposer qu'on emploiera indifféremment l'épingle et le sapin baumier dans les deux industries. Si nous prenons l'épingle seule, la consommation annuelle est d'environ 19.4 millions de cordes, et la consommation annuelle d'environ 9 millions de cordes, soit un approvisionnement suffisant pour environ 21 ans.

Au sujet de l'accroissement, on peut dire qu'en général les conditions sont plutôt favorables au Nouveau-Brunswick pour les nouvelles pousses, mais rien nous permet de conclure que la croissance, après la germination, est plus rapide qu'en Nouvelle-Ecosse. Il est vrai qu'en certaines localités favorisées, telle la côte de la Baie de Fundy, la croissance est meilleure; mais si on prend l'ensemble de la province, le taux de 1 pour 100 appliqué pour fins d'analyse à la Nouvelle-Ecosse, semble devoir s'appliquer également aux conditions du Nouveau-Brunswick. Ainsi, avec une quantité totale d'environ 33 millions de cordes d'épingle et de sapin baumier l'accroissement annuel serait d'environ 33,000 cordes—chiffres beaucoup moins considérables, on le remarquera, que celui de la consommation annuelle de ces deux essences.

Ces déductions font ressortir davantage les conclusions tirées dans la section 8, à savoir, que "sans une augmentation réelle de la croissance forestière, il sera impossible de maintenir la produc-

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DES ÉCOLES RURALES EN FRANCE

En France, on le sait, tout le système d'instruction publique, depuis l'École Primaire jusqu'à l'Université et au Collège de France à Paris, est aux mains de l'État. Les municipalités, pas plus que les institutions d'éducation, ne choisissent leur personnel enseignant, lequel leur est affecté, tout juste comme les officiers sont envoyés dans les divers régiments. Toutefois pour les Instituteurs et Institutrices primaires de campagne, le recrutement est aussi régional ou même local que possible. Ces fonctionnaires ont toujours été mal retribués. Il y a quelques vingt-cinq ans, une maîtresse d'école villageoise, et débutante, de ma connaissance, recevait la somme mensuelle de 75 francs par mois—soit l'équivalent de 15 piastres canadiennes. Si les appointements ont augmenté depuis lors, le coût de la vie en a fait autant, et le résultat final est le même, ou à peu près. Il faut ajouter, cependant, que l'instituteur de campagne a droit à une chambre avec cuisine et cave dans le bâtiment d'école, et touche, de la Commune, des allocations en nature telles que le combustible et l'huile d'éclairage. Néanmoins sa situation financière n'est guère enviable. C'est pourquoi, en général, l'État fait en sorte que le personnel reste aussi près que possible de ses foyers, afin de pouvoir en tirer une partie de sa subsistance. Ce personnel, en effet, se recrute surtout parmi les fils et filles de cultivateurs; et les autorités comptent que maître et maîtresses se procurent des victuailles de la ferme de leurs parents—une idée plus pratique que générale!

PASSIM

LA VÉRITÉ

"L'Acadien" veut défendre ses collaborateurs et il s'emballe. Il veut faire de la malice et décocher au "Madawaska" la flèche suivante qui est fautive. Parlons des "personnalités" de qui dépend l'obtention de nos droits, le confrère dit: "Si les conditions ne sont pas toujours telles que ces "personnalités" puissent en toute occasion nous accorder tout ce que nous demandons, ou même ce que nous n'osons pas demander, il ne faudrait pas cependant que le moindre revers nous fasse oublier les considérations dont nous avons été l'objet dans de précédentes circonstances même lorsque "Le Madawaska" est trop absorbé dans l'étude de questions favorites particulières—celle de la prohibition par exemple—pour en faire mention".

Et le confrère rappelle la position d'antagoniste qu'a pris le Premier Ministre Véniot sur la question de l'abolition des districts scolaires. Pour la confusion de la conférence, qui ne peut concevoir l'indépendance chez un journal, nous reproduisons la dernière partie de notre premier-Edmundston du 4 septembre 1924: "Il nous fait plaisir aujourd'hui d'avoir à féliciter l'hon. P.-J. Véniot, Premier Ministre de la Province, pour l'attitude droite et énergique qu'il a prise contre tout changement à opérer dans l'organisation scolaire. Quelque soit les arguments qu'ait employés M. Véniot dans son plaidoyer, il reste cependant un fait assuré: le Premier Ministre est opposé à la centralisation de l'administration scolaire. C'est là l'opinion de tout catholique et français bien pensant, et l'attitude que le Premier Ministre a prise dernièrement sur la question est pour nous une garantie pour l'avenir. Tant que M. Véniot aura en mains les rênes de

l'administration provinciale, nous pouvons vivre tranquilles. Nous aurons toujours la liberté de choisir pour nos enfants, les instituteurs ou institutrices qui nous paraîtront les meilleurs. Mais si M. Véniot disparaissait de la scène politique, aurait-on cette même protection? De qui l'obtiendrait-on?

A tout événement, à nous de nous organiser.

RESOLUTION
A une assemblée du conseil de comté tenue à Edmundston mardi et mercredi de cette semaine, une résolution a été adoptée à l'unanimité réitérant les demandes faites l'an dernier au Bureau d'Éducation pour une plus large part au programme scolaire pour l'enseignement du français. Voilà une organisation qui ne craint pas de demander nos droits même au détriment de la popularité de certains politiciens, comme on le craint dans certains milieux.

SERA-T-IL PRÊT?

La session provinciale s'ouvrira au commencement de mars, nous dit-on. Le comité "Langue et Éducation" est-il à parafaire le programme scolaire qu'il a été chargé de soumettre au gouvernement; dans lequel les instituteurs ou institutrices qui nous paraîtront les meilleurs, Meis si M. Véniot disparaissait de la scène politique, aurait-on cette même protection? De qui l'obtiendrait-on?

J.-G. B.

L'HON. M. FOSTER AU SENAT

St-Jean, N.-B. 2.—Les amis de l'hon. Walter Foster, ancien premier ministre de la province, assurement qu'il sera incessamment appelé au Sénat pour succéder à l'hon. George W. Fowler, décédé il y a quelques mois.

tion du bois de construction et la pâte de bois sur la présente échelle, et qu'un rajustement économique de la consommation de ces deux industries s'impose. Elles démontrent aussi qu'il est très urgent de réduire au minimum le plus possible les pertes causées par le feu, les insectes et la pourriture. La situation dans la province forestière, on n'y parviendra qu'en appliquant des mesures rigoureuses pour diminuer le gaspillage, et augmenter l'accroissement annuel.

(Extrait du rapport de la Commission Royale sur le bois à pâte)

LE TEMPS N'EST PLUS DES STERILES LAMENTATIONS ET DES LACHES SOUMISSIONS

Elles ne sauvent rien et compromettent tout, dit l'évêque d'Ancecy dans une lettre à son clergé.— Pas de politique.

LA RESISTANCE S'ORGANISE

L'honneur défend aux catholiques de se dérober à la lutte.— Le salut de la civilisation chrétienne en est l'enjeu.

Paris.— Dans une lettre très détaillée, S. G. Mgr. Florent de la Villabel, évêque d'Ancecy, a donné de sages instructions au clergé de son diocèse concernant la fondation et le fonctionnement de l'Union diocésaine pour la défense des intérêts religieux.

"Notre honneur et vos services— ceux du dedans et ceux du dehors— le souci des âmes confiées à notre sollicitude, nous interdisent de nous dérober à ces luttes annoncées à grand fracas, et dont l'enjeu, après tout, est le salut même de cette civilisation chrétienne qui a fait, durant quatorze siècles, la grandeur de notre pays. Le temps n'est plus des stériles lamentations et des lâches soumissions. Elle ne sauvent rien et compromettent tout! Comment mériterions-nous les bénédictions de Dieu si nous ne nous opposons pas de toutes nos forces à cette tentative de déchristianisation dont nous voyons se dessiner chaque jour le plan! Nous sommes Français et chrétiens! Nous entendons profiter, dans les avantages que nous offrent ces deux titres glorieux. Non, nous ne menaçons personne, mais nous voulons avec tous ceux dont nous avons la garde réclamer toutes les libertés nécessaires auxquelles nous avons droit et qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme, d'aucune secte, d'aucun gou-

vernement, de nous refuser." Point de politique de parti, dit l'évêque. Les membres de l'Union gardent à cet égard toute leur liberté.

"Nul ne doit donc être exclu de l'Union en raison de ses idées politiques, mais nul ne doit non plus se servir d'elle pour favoriser le parti politique auquel il appartient."

ON S'ORGANISE

Paris.— S. G. Mgr de Cormont, évêque d'Aire et Dax, vient d'annoncer la constitution d'une organisation diocésaine de défense et d'instruction qui réunira et fortifiera les œuvres déjà existantes. Il a fait appel à tous ceux qui veulent la liberté religieuse et la liberté familiale.

S. G. Mgr Rivière, archevêque d'Aix, prépare activement l'organisation définitive par la constitution des Unions paroissiales et cantonales. Les adhérents devront s'engager: 1. à défendre jusqu'à l'extrême limite les droits de l'Eglise à combattre effectivement en même temps que par leurs votes toute la législation contraire à Dieu au surnaturel, aux intérêts catholiques et à nos libertés religieuses, soit d'associations, soit d'enseignement; 2. à promouvoir enfin le développement des œuvres religieuses et sociales établies dans leur paroisse.

Billet du Jeudi

UN JUGEMENT SEVERE!

C'était en l'an mil-neuf-cent-vingt-quatre, au temps où la prohibition faisait ses ravages les plus étonnants. Depuis longtemps les inspecteurs, ne connaissant l'inutilité de leur fonction, coulaient une vie douce et paisible au dépend de l'Etat et des "bootleggers". L'un d'eux, bien rempli de "l'esprit de devoir" comme il s'en vend dans toutes les petites boutiques, fit un jour une descente pas trop rapide chez un vendeur licencé.

Le seul résultat fut qu'il faillit se tordre le cou. Trébuchant ici et là, l'inspecteur remonta en voiture et file... le poulin noir. L'attelage, s'arrêta dans la grange et l'inconscient qu'il avait intelligemment traîné acheva là de cuver son vin.

Le Grand Chef entendit parler de la chose. Il fallait sévir, le public déjà disait que si la chose se répétait ça pourrait causer un scandale. Alors parce que l'inspecteur s'était "mis chaud" (sans jeu de mot), le Grand Chef consulta sa liste des punitions sévères puis conseilla à son subordonné un repos de quelques semaines avec promesse de réinstallation. Et il tint sa promesse.

Conclusion: QUI BENE AMAT, BENE CASTIGAT.

IDEM.

Mort d'un Religieux

Le R. P. Sylvain Arsenault, fils aîné de feu le Sénateur Arsenault et frère du Juge Arsenault, de l'île du Prince-Edouard, est décédé il y a quelques jours, aux Etats-Unis, dans le Dakota Nord. Il était le frère de Mme P. W. Dugal de Québec.